Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902654-20251127-D02_11_2025-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le 21 novembre 2025.

Présent(s) : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Sylvain LESPAGNOL, Danielle DEBAT,* Katell DENIEL, Corinne IRVOAS, *Louis-Guillaume LOAEC, Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absents excuses : *Marie HAMEURY, Servan BIHAN,* Yvon HERVE, Arnaud MADEC.
Le secrétariat a été assuré par : *Gwendal MOREAU*

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°02/11 2025 Objet : Non renouvellement adhésion FIA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à Finistère Ingénierie d'Assistance (FIA) afin de bénéficier de leur expertise pour la construction du restaurant scolaire.

Ainsi, le FIA a accompagné la commune dans la rédaction des pièces techniques et administratives du dossier de consultation des prestations de maîtrise d'œuvre, la consultation et le choix de la maîtrise d'œuvre, la vérification du respect du programme et des attentes de la commune et jusqu'au rendu final de l'avant-projet.

L'avant-projet a été validé le 6 novembre 2025. Les missions confiées au FIA, pour la construction du restaurant scolaire sont terminées.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de ne pas renouveler l'adhésion à Finistère Ingénierie Assistance pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas renouveler l'adhésion à Finistère Ingénierie Assistance pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance
Le 27 septembre 2025.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Gwendal MOREAU

MAIRIE de SAINTE-SÈVE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29600 (Finistère)

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.